



ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL
HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM – MOULLE

TOUSSAINT 2024

L'ALSH fonctionnera du 21 au 31 octobre 2024 inclus de 9 h 30 à 17 h 30 sans interruption (fréquentation à la journée et repas obligatoire). Une garderie sera assurée (sur réservation lors de l'inscription) le matin à partir de 7 h 30 et le soir jusqu'à 18 h 30.

L'inscription se fait à la semaine.

Il est ouvert aux enfants âgés de 4 à 13 ans domiciliés prioritairement dans les communes de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE. Toutefois si des places restent disponibles, les enfants des autres villages seront accueillis avec grand plaisir.

Inscription **au plus tard le mercredi 2 octobre** (aucune inscription ne sera acceptée après cette date) / **Dossier à déposer en Mairie de HOULLE uniquement**. L'inscription des enfants résidant à l'extérieur de l'intercommunalité ne pourra être validée que si des places sont encore disponibles.

Les enfants seront encadrés par des personnes diplômées B.A.F.A ou équivalent.

Tarifs d'inscription :

	Enfants de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM – MOULLE		Enfants domiciliés à l'extérieur	
	QF inf. à 850 €	QF 850 € et +	QF inf. à 850 €	QF 850 € et +
Pour les 2 premiers enfants	36 € / enfant	42 € / enfant	44 € / enfant	49 € / enfant
à partir du 3ème enfant	34 € / enfant	40 € / enfant	42 € / enfant	47 € / enfant

Garderie : **Forfait de 3 €/ jour le matin** et de **2 €/jour le soir**

Merci de bien vouloir compléter le tableau au verso du document (**attention : si vous n'inscrivez pas votre enfant lors de l'établissement du dossier, il ne pourra pas bénéficier du service de garderie**)

N.B. : Règlement par chèque uniquement

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL
HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM – MOULLE
TOUSSAINT 2024
Bulletin d'inscription

Monsieur Madame

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone domicile : Portable :

Adresse électronique : @

N° allocataire CAF ou MSA : CAF ou MSA de :

Profession du père :

Employeur : Téléphone :

Profession de la mère :

Employeur : Téléphone :

- déclare inscrire le(s) enfant(s) :

	NOM	PRENOM	Date de naissance	Semaine du 21 au 25 octobre (1)	Semaine du 28 au 31 octobre (1)
1					
2					
3					
4					
5					

GARDERIE (1)	PRENOMS				
	1	2	3	4	5
Lundi 21/10 matin					
Lundi 21/10 soir					
Mardi 22/10 matin					
Mardi 22/10 soir					
Mercredi 23/10 matin					
Mercredi 23/10 soir					
Jeudi 24/10 matin					
Jeudi 24/10 soir					
Vendredi 25/10 matin					
Vendredi 25/10 soir					
Lundi 28/10 matin					
Lundi 28/10 soir					
Mardi 29/10 matin					
Mardi 29/10 soir					
Mercredi 30/10 matin					
Mercredi 30/10 soir					
Jeudi 31/10 matin					
Jeudi 31/10 soir					

- atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ALSH Intercommunal.

Fait le :

Signature :

(1) Cocher la case correspondante

**N'oubliez pas de vous munir de votre attestation C.A.F. (avec Q.F.),
de votre règlement et de votre attestation d'assurance le jour de l'inscription.**